

Objet : Gestion des mouvements et des activités.

Monsieur le Chef d'Etablissement,

Je souhaite attirer votre attention sur une problématique qui est remontée à notre organisation syndicale très récemment.

En effet, ce mardi 18 juin, il y a eu une pléiade de mouvement intempestif dans un laps de temps restreint, engendrant ainsi un rush pour les agents de détention.

Ce qui n'est pas entendable dans la réorganisation de la journée de détention que nous avons mis en place dans le cadre de la Charte Nationale du surveillant acteur.

Avec la montée en charge de personnes détenues sur notre structure depuis novembre dernier, nous avons dû nous adapter et revoir nos méthodes de travail.

Pas moins de 7 mouvements consécutifs, générant un flux important de détenus à divers secteurs. Aux mouvements quotidiens, s'est ajouté plusieurs activités organisées par la bienveillance du SPIP (activités bien être, cinéma, art thérapie, etc...), mais avec un manque évident de professionnalisme, car aucune liste de détenus inscrits à ces diverses activités étaient données aux agents...Le SPIP sait satisfaire les doléances des détenus mais semble omettre volontairement ses exigences professionnelles...

Attention à ce que cela ne devienne pas l'armée mexicaine.

Alors en tant que représentant syndical, Monsieur le Chef d'Etablissement, je vous demande de remettre de l'ordre dans la boutique, et que les partenaires qui interviennent sur notre établissement appliquent le protocole en place.

Les agents doivent avoir les listes en amont des activités.

Ensuite, les nombreuses activités organisées doivent être mieux réparties sur la semaine, avec des créneaux horaires impartis, et pas que sur une seule demi-journée, c'est du bon sens. Il ne faut pas se mettre en difficulté sécuritairement pour le bon vouloir et les caprices de quelques-uns.

De plus, les détenus ne sont pas forcément réceptifs à toutes ces activités, bien souvent, ils y participent pour faire bien lors de leur passage en CAP, et trop souvent il est demandé

aux agents de les inciter à s'y rendre...cela n'est pas entendable, le détenu refuse, pas besoin d'aller se prostituer pour trouver un nombre suffisant aux dites activités, point barre.

Il faudrait plutôt se poser la question pourquoi parfois peu de détenus veulent s'y rendre ?...

Une activité comme « Frappe à mots » atelier de percussions, ayant un nombre de détenus qui se compte sur les doigts d'une main ce vendredi 21 juin. 3 détenus présents à l'activité pour 13 inscrits sur la liste principale et 22 sur la liste d'attente...est-ce utile ?

Jouer du triangle et du banjo ne semble ni prioritaire ni donner un sens à la peine.

Pour conclure, il ne faudrait pas que le manque d'exigence de certains viennent mettre à mal le travail des personnels de détention.

Les agents n'ont pas à être mis devant le fait accompli le jour J.

Pas de listes, pas d'activités....

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Chef d'Etablissement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le Bureau Local

Le Secrétaire Local